

Filière AVC

Consultez

Consultation
pluriprofessionnelle
post-AVC



La consultation pluriprofessionnelle post-AVC
permet au patient de bénéficier de soins adaptés
au sein de la filière AVC,
quelle que soit la prise en charge initiale.

Pour qui ?



Toute personne
ayant été victime
d'un AVC.

Après l'AVC, je consulte

Avec qui ?

Quand ?

Où ?

Médecins et
professionnels para-médicaux de la
filière AVC en lien avec mon
médecin traitant.

De préférence,
dans les 6 à 12 mois
après l'AVC.

Dans des lieux
identifiés.

Retrouvez les professionnels près de chez vous sur :

www.avc-normandie.fr

ANNUAIRE



AVC
Normandie

www.avc-normandie.fr

Consultation
pluriprofessionnelle
post-AVC



► Prendre rendez-vous

GHH, Hôpital Jacques Monod - Service Neurologie :
02 32 73 48 24
post-avc@ch-havre.fr



Qui peut prendre rendez-vous ?

La demande est à l'initiative des professionnels des services hospitaliers, neurologues, médecins MPR, gériatres qui ont pris en charge les patients à la phase initiale de leur AVC ou AIT. Peuvent également être à l'initiative d'un rendez-vous :

- ✓ Professionnels libéraux : médecins généralistes, médecins spécialistes, et professionnels paramédicaux
(Infirmiers, orthophonistes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens...)
- ✓ Professionnels du travail social
(Assistants sociales, auxiliaires de vie sociale...)
- ✓ Associations de patients, patients eux-mêmes et/ou entourage

Après l'AVC, je consulte. Avec qui ?

Équipe	Service Neurologie - UNV
Infirmières coordinatrices	Mme Gwendoline FIQUET Mme Karine DELALANDRE
Neurologues	Dr Omar BENNANI Dr Japhari NYASSINDE
Professionnels para-médicaux	Diététicienne : Mme Louise CHICHERIE Neuropsychologue Ergothérapeute

Merci d'apporter vos courriers médicaux, imageries, ordonnances et résultats d'un bilan biologique récent.

Comment ?

Une infirmière formée en pathologie vasculaire cérébrale débute la consultation pluriprofessionnelle post-AVC avec le patient. Elle est suivie d'une consultation avec une diététicienne pour un bilan diététique et des conseils pour la prise en charge des facteurs de risque vasculaires. Puis a lieu une consultation avec un médecin neurologue spécialisé en pathologie vasculaire. Si besoin, une consultation supplémentaire est programmée avec un autre professionnel de santé : neuropsychologue, ergothérapeute...

- **Pour les patients non connus du service, un courrier du médecin référent est nécessaire afin de disposer des éléments médicaux du patient.**

La consultation pluriprofessionnelle post-AVC permet de :

- ✓ Évaluer les conséquences de la maladie vasculaire
- ✓ Établir un bilan pronostic fonctionnel et cognitif
- ✓ Dépister des troubles de l'humeur (dont la dépression)
- ✓ Évaluer les capacités de réinsertion sociale et professionnelle
- ✓ Évaluer la qualité de vie du patient
- ✓ Contribuer à la meilleure prévention secondaire et au contrôle des facteurs de risque
- ✓ Proposer ou compléter, si nécessaire, un programme d'éducation thérapeutique
- ✓ Évaluer la qualité de vie de l'entourage et déterminer si les aidants ont besoin d'un soutien
- ✓ Informer le patient et son entourage sur la pathologie, les facteurs de risque et les traitements
- ✓ Orienter éventuellement le patient vers les professionnels et les structures adaptés, vers les associations de patients

D'après l'instruction n° DGOS/R4/2015/262 du 3 août 2015 relative à l'organisation régionale des consultations d'évaluation pluriprofessionnelles post-accident vasculaire cérébral (AVC) et au suivi des AVC.